

Droit de retractation loi hamon

Par bibitonight84

bonjour, je suis auto entrepreneur. J'ai signé un contrat avec une boite qui fait des sites internet et les gères. J'ai envoyé un recommander 12 jours après avoir signé en stipulant que je voulais faire valoir mon droit de rétractation. Une commerciale m'a dont appelé en me disant qu'il y allé avoir des frais de 799 euro HT parce que le site avait déjà était fais et que c'était inscrit dans le contrat. Je souhaiterai savoir si c'est normal ou pas .
En vous remerciant d'avance pour vos réponses .